



DELICE HOLDING - DH -

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisé en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

RC : B01100672013 - MF : 1299178/L/A/M/000

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°5 DU 09 JUIN 2015

L'année Deux Mille Quinze et le Mardi 09 Juin à 15 heures, les actionnaires de la **Société DELICE HOLDING - SA- « DH »** (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) sur convocation qui leur a été faite par le Président Directeur Général agissant sur subdélégation du conseil d'administration lors de sa séance du 24 Avril 2015 dans le cadre de l'utilisation de la délégation consentie par les Statuts .

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

Monsieur Mohamed MEDDEB- Président Directeur Général, est désigné Président de la séance.

Madame Nadia MEDDEB DJILANI et Monsieur Ahmed MEDDEB actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

En application de l'alinéa 3ème de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été vérifié la présence ou la représentation de 50 349 163 actions sur les 54 907 262 actions constituant le capital social soit, un quorum de 91,7%.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts actualisés de la société.
- Les copies des avis de convocations parus au JORT (n°58 du 14 Mai 2015) et dans deux journaux quotidiens de la place (« Essabah » en date du 09 Mai 2015 et « Le Temps » en date du 09 Mai 2015).
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de l'exercice 2014.
- Les états financiers individuels et consolidés pour le même exercice.
- Les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Le rapport relatif à l'application des dispositions des articles 192 & 209 du CSC.
- Le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.
- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour suivant de la présente Assemblée :

1. **Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;**
2. **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;**
3. **Affectation du résultat et distribution du dividende ;**
4. **Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des dites conventions ;**
5. **Quitus aux Administrateurs ;**
6. **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;**
7. **Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit.**
8. **Élection d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;**
9. **Autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;**
10. **Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.**
11. **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.**

Après discussion et échange des points de vue, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un total bilan de 587 170 413 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 39 017 383 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et s'élevant à **39 017 383** Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Résultat 2014	39 017 383
Report à nouveau	(1 600 944)
Résultat disponible	37 416 439
Réserve légale	(1 870 822)
Bénéfices distribuables	35 545 617
Dividendes	35 140 647
Report à nouveau	404 970

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,640 Dinars Tunisiens par action. Le paiement aura lieu à partir du 15 Juillet 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, approuve lesdits états se soldant par un total bilan de 382 180 380 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de 25 825 670 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 et aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 32 000 Dinars Tunisiens pour l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidature pour l'élection d'un Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et suite au vote réalisé par les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert au cours duquel les anciens actionnaires n'ont pas pris part au vote, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Adel GRAR en qualité d'Administrateur représentant des détenteurs d'actions émises dans le cadre de l'opération d'Offre à Prix Ouvert et ce pour un mandat de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées lors du prochain Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et l'Administrateur représentant des petits porteurs.

Le Président	Les Scrutateurs	La Secrétaire
Monsieur Mohamed MEDDEB	Madame Nadia MEDDEB DJILANI Monsieur Ahmed MEDDEB	Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF

Administrateur représentant des petits porteurs

Bon pour acceptation

Monsieur Adel GRAR



Bilan après affectation du résultat comptable de l'année 2014

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014
BILAN (APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2014)
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations corporelles		3 687	-	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(369)	-	Réserve légale		1 870 822	-
				Réserves et primes liées au capital		324	324
				Résultats reportés		404 970	-
		3 318	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		551 348 736	549 072 944
Immobilisations financières		548 573 048	549 062 944	Résultat de l'exercice		-	(1 600 944)
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 531 896)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		551 348 736	547 472 000
		547 531 048	547 531 048	PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		547 534 366	547 531 048				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		547 534 366	547 531 048	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés		29 248	193 866
Clients et comptes rattachés		-	59 302	Autres passifs courants		35 792 429	97 274
Moins: Provisions		-	-				
		-	59 302				
Autres Actifs courants		24 397 188	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		35 821 677	291 140
Placements et autres actifs financiers		15 000 000	-	TOTAL DES PASSIFS		35 821 677	291 140
Liquidités et équivalents de liquidités		238 859	172 790	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		587 170 413	547 763 140
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		39 636 047	232 092				
TOTAL DES ACTIFS		587 170 413	547 763 140				



**Etat d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la
décision d'affectation du résultat comptable de l'année 2014**

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Autres compléments d'apport</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	549 072 620	-	324	-	(1 600 944)	547 472 000
Affectation résultat 2013 PV AGO du 19/05/2014				(1 600 944)	1 600 944	-
Résultat net de l'exercice 2014					39 017 383	39 017 383
Affectation résultat 2014 PV AGO du 09/06/2015		1 870 822		2 005 914	(39 017 383)	(35 140 647)
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	549 072 620	1 870 822	324	404 970	0	551 348 736